

CONSEIL MUNICIPAL du 13.06.2017

L'an deux mille dix-sept, le treize juin, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Faure, Larnaudie, Pégourié, Plenacoste, Rames.

Absent excusé : Mr Cayla

Absent: Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibérations :
 - Commune pilote en faveur de la trame verte et bleue
 - Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques d'été de 2024
2. Jeux camping
3. Devis Cessac : accès aux cloches
4. Rythmes scolaires, école
5. Salle communale : point sur les travaux
6. Serre : conventions
7. Point sur la SIL, adressage
8. Groupement d'achat d'énergie
9. Demande de VMC dans le logement communal
10. Drapeaux
11. Questions diverses

1 **DELIBERATIONS**

- Le conseil municipal valide sa participation d'un montant de 100€ pour être « commune pilote en faveur de la préservation de la trame verte et bleue » à la demande du Parc Régional des Causses du Quercy.
- Le conseil municipal valide la motion de soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des jeux olympiques d'été de 2024.

2 **JEUX CAMPING**

La commande des pièces à remplacer au toboggan du camping a été effectuée le 01.06.2017, pour un devis de 585€60 TTC. La pose sera effectuée dès réception par Bernard Faure et Alain Plenacoste.

3 **DEVIS CESSAC / ACCES AUX CLOCHES**

Bernard Faure ira voir l'état de l'accès aux cloches ; un autre devis sera le cas échéant demandé à l'entreprise Breil.

4 RYTHMES SCOLAIRES / ECOLE

Le décret ministériel offrant la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours n'est pas encore paru. Au niveau du RPI, les avis des maires sont pour le moment partagés.

En ce qui concerne les transports scolaires, les frais d'un accompagnateur dans le bus scolaire s'élèvent à 8000€ par an (sur une semaine de 5 jours). Le conseil départemental financera 50% de la dépense occasionnée par la présence d'un accompagnateur, à la condition que 4 élèves de maternelle prennent le bus scolaire.

5 SALLE COMMUNALE / POINT SUR LES TRAVAUX

La rampe d'accès a été élargie et l'escalier supprimé. Les travaux de peinture vont débuter prochainement. Il va être demandé à l'entreprise Breil d'effectuer un ponçage du parquet qui sera par la suite lasuré.

6 SERRE : CONVENTION

Lecture est faite de la convention entre la Mairie et les deux associations « Loisirs et Découvertes à Saint-Sulpice » et « l'association des propriétaires et des chasseurs de Saint-Sulpice », ainsi que de la convention d'utilisation de la Serre. Ces conventions ont été approuvées.

En ce qui concerne le branchement électrique de la Serre, la facture de l'entreprise Figuié est arrivée en mairie : elle s'élève à 5001€78 TTC (4168€15 HT). Les travaux de raccordement seront effectués le plus rapidement possible par l'entreprise mandatée par la FDEL.

7 POINT SUR LA SIL / ADRESSAGE :

Il va falloir attribuer une numérotation aux habitations du bourg le long des rues à présent identifiées. Il serait opportun d'indiquer les hameaux depuis le centre bourg : une étude va être réalisée.

8 GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE :

Ce point est sans objet pour la commune de Saint-Sulpice.

9 DEMANDE DE VMC DANS LE LOGEMENT COMMUNAL :

Un devis va être demandé, de façon à rendre ce logement plus salubre, la salle de bain ne disposant pas d'aération.

10 DRAPEAUX :

Il est décidé d'installer des drapeaux sur la façade de la mairie : drapeau français, européen et de la région Occitanie; ce dernier ayant été modifié récemment et non encore disponible sur catalogue, l'achat sera quelque peu différé.

11 QUESTIONS DIVERSES

- Information d'une réunion intercopil Vallée du Célé le 22 juin, avec descente du Célé en canoë.
- L'arrêté d'extinction de l'éclairage public est reconduit : extinction de 1h à 5h30 du 01.10 au 30.06 (pas de rallumage du 01.07 au 30.09) ; pas d'extinction sur la D 41 du 01.07 au 30.09 pour des raisons de sécurité d'accès au camping.
- Le fauchage des chemins communaux sera effectué prochainement par l'entreprise Figuié. Les agents du Grand Figeac interviendront également prochainement pour l'entretien du cimetière, du travers de l'école, de l'aire de baignade et la pose des panneaux village étoilé.
- Le 16 juin, des professionnels de Lot Habitat viendront visiter le Saint-Sulpice, de façon à se positionner sur l'intérêt d'une opération sur ce bâtiment.
- Un conseil municipal extraordinaire devra impérativement se tenir le 30 juin, afin de désigner les électeurs (1 titulaire et 3 suppléants) pour les sénatoriales de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 24 juillet à 21h00.